

Le **13 juin dernier** se tenaient les 1ers ateliers partenariaux de la 3ème étape de l'Agenda 21 de l'Essonne.

L'occasion d'échanger sur une vision commune des enjeux des territoires essonniers en matière d'éducation au développement durable (EDD), de transition énergie-climat ou d'économie sociale et solidaire (ESS) (*ci-joint la présentation projetée en séance*).

Un 4ème atelier était consacré à la définition d'un appel à valorisation des initiatives éco-citoyennes.

Vous trouverez ci-joint la synthèse des échanges réalisé par 2 facilitatrices graphiques. N'hésitez pas à réagir sur ces documents et à nous faire part de vos observations !

Lors de ces ateliers, il a été proposé aux partenaires de construire le programme d'actions de la 3ème étape autour d'un noyau d'actions qualifiées de "Haute Qualité Développement Durable et Solidaire" (HQDDS).

Le Conseil général vous invite ainsi à faire connaître et à valoriser vos actions exemplaires en matière de développement durable en remplissant et en transmettant vos propositions d'actions HQDDS avant le **05 septembre 2014**.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint la fiche HQDDS et le guide associé permettant de la remplir.

La Délégation au développement durable est à votre écoute pour vous accompagner dans la rédaction de cette fiche.

Les actions qui ne respecteraient pas l'ensemble des critères mais qui contribuent à faire progresser le développement durable en Essonne, pourront être valorisées sur www.essonne21.fr, ainsi que dans les réseaux d'échanges de l'Agenda 21.

Afin de faire un point sur les propositions qui seront faites, nous vous convions à participer le **19 septembre 2014** à l'Hôtel du Département, aux prochains ateliers partenariaux de la 3ème étape de l'Agenda 21.

Nous nous rencontrerons sur le même format ; *le matin, dans le cadre des ateliers EDD et transition énergie-climat et l'après midi, pour les ateliers ESS et initiatives éco-citoyennes.*
Cordialement.

L'Equipe de la Délégation au développement durable et solidaire
Conseil général de l'Essonne
01 60 91 94 41

Ateliers Partenariaux de la 3^{ème} étape de l'Agenda 21 de l'Essonne



*Démarche et modalités de
gouvernance de la 3^{ème} étape*

13 juin 2014





Le cadre de la 3^{ème} étape de l'Agenda 21

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

→ **Délibération actant les principes de la 3^{ème} étape : 27 Janvier 2014**

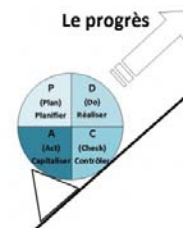
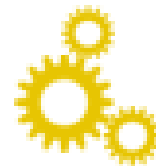
un Agenda 21 plus structurant (et donc évaluable),
plus concret pour les **citoyens** et s'appuyant sur des **réseaux de partenaires plus structurés**

3 axes stratégiques

- **Éducation au Développement Durable et Solidaire**
- **Transition énergie-climat**
- **Économie Sociale et Solidaire**

3 dimensions

- **Interne** → Directions du CG91
- **Partenariale** → acteurs locaux (collectivités, associations, entreprises)
- **Citoyenne** → essonniens (grand public, usagers des services du CG,...)



Les ressorts de la 3^{ème} étape

essonne.fr



Un système de suivi
évaluation avec un T0



Actions de
haute qualité
DDS 2015-2018

Initiatives de DDS
(valorisées sur
essonne21.fr ou
rapport DD)

Les réseaux
d'échanges
thématiques



Un appel à
initiatives
citoyennes



Pour une
stratégie
commune !



Le comité partenarial



Des réseaux d'échanges thématiques



Une offre de temps d'échanges diversifiée permettant à chaque partenaire un parcours sur mesure (Référénts DD, associations, entreprises...)

Des **réseaux d'échanges thématiques** (basé sur un collectif d'animation) pour essayer

- Réseau Climat (CG91-3DS/ADEME/ARENE/DDT91/DRIEE)
- Réseau EDD (Solicités/CG91-3DS/SDEN/Ligue de l'Enseignement/CDDP → PNRGF, CPN Val de Seine)
- Comité partenarial ESS (CG91-DDER/AEE/CCIE/Essonne active/ESSCOP/RURBANCOP)
- Réseau Energie91 (Solicités / ADEME/ CG91)
- Réseau biodiversité (CALE/CG91/Naturparif)
- Réseau Aménagement durable (CAUE91/DDT91/CG91/Maison de la Banlieue/Terres de lien/ordre des Architectes)
- Réseau Prévention des déchets (CG91-DENV)
- Réseau des acheteurs publics responsables (CG91-DFCP) *en projet*
- Réseau agriculture locale durable ?
- ...



→ **Phase d'élaboration du programme d'actions de la 3^{ème} étape :**

Construire une vision partagée des enjeux territoriaux

Proposer des actions concrètes HQDDS partenariales

Articuler les actions des participants

Définir des indicateurs de suivi des actions partenariales

→ **Phase de suivi du programme d'actions de la 3^{ème} étape**

Faire connaître, disséminer les actions A21 (voire leur donner de l'ampleur)

Évaluer les actions, partager les avancées

Échanger sur les évolutions éventuelles des actions

→ **Favoriser l'intelligence collective des territoires et les coopérations entre acteurs**

→ ***Sur votre territoire, comment se traduisent concrètement les enjeux DD ?***

- Éducation au développement durable
- Transition énergie climat
- Économie sociale et solidaire

La fiche action HQDDS

Respect de 7 critères d'éligibilité :

1. **Action déjà engagée en phase opérationnelle décrite dans une fiche action complète :**
 - a. contexte problématisé
 - b. objectif opérationnel
 - c. moyens humains et financiers
 - d. pilote du projet
 - e. partenariats techniques et financiers
 - f. échéancier
 - g. objectif chiffré (dans une logique d'amélioration continue)
2. **Action de DDS créant des effets sur les 3 sphères du DD (social, économique, environnementale) et relevant d'un des 3 axes structurants ESS, EDD, TRANSITION ENERGIE-CLIMAT**
3. **Action innovante** (qui va au-delà du réglementaire, qui n'a pas encore été mis en œuvre en Essonne)
4. **Action apportant une valeur ajoutée visible au citoyen**
5. **Action n'excluant pas les publics cibles du CG91** (personnes en insertion, personnes âgées ou en situation de handicap, jeunes, petite enfance)
6. **Action créant des effets d'entraînement supra communal sur le territoire essonnien**
7. **Action pouvant être suivie par des indicateurs chiffrés, initialisés et renseignés régulièrement** : indicateurs de suivi (avec un t_0) précisant les sources et/ou mode de calcul

Sont exclus : les événements

Les grands jalons 2014 de la 3^{ème} étape

essonne.fr



5/9
Remontée des actions des partenaires

20/05
Après midi

13/06
Toute la journée

19/09
Toute la journée

14-octobre
Après-midi

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre Décembre

Comité
partenarial 1

AT1 Éducation au DD

AT1 Energie-climat

AT1 Économie Sociale
& Solidaire

AT1 Implication citoyenne

AT2 Éducation au DD

AT2 Energie-climat

AT2 Économie Sociale
& Solidaire

AT2 Implication citoyenne

Comité
partenarial 2

Validation CG91

OBJECTIF :
Valider la méthode
les nouvelles missions
les structures de gouvernance
en articulation avec les réseaux

OBJECTIF
Présentation du cadre
Partage des enjeux
Faire émerger action HQDDS

**Échanges
entre
partenaires**

OBJECTIF
Présentation des actions partenariales

OBJECTIF
Validation du programme d'action



*Rendez-vous le 26 juin à l'Institut
d'optique de Palaiseau pour le colloque de
clôture de CLIMATE*

Merci de votre attention

La Délégation au Développement Durable et
Solidaire

Atelier **APPEL À VALORISATION** de **ACTIONS CITOYENNES**

13 JUN 2014

Development Durable



5^{ème} étape
agenda 21
Eldine 91
LE CONSEIL GÉNÉRAL

PLUS CONCRET!
Une stratégie commune!

PRINCIPES
 BUT: valoriser les actions DD - sociale, économique, environnementale
 QUAND: 1^{er} principe
 OÙ: Réseau

BENCHMARKING
 Réseaux d'échanges
 Plus de 5000 personnes
 Appréhensions positives
 Appréhensions négatives

2. SÉLECTIONNER?
 Comment choisir?
 Comment évaluer?
 Comment communiquer?

1. QUELLES ACTIONS?
 Actions citoyennes
 Actions récompensées
 Actions "récompensées" obtenues
 Actions "non récompensées" obtenues

à valoir (récompense)

1^{er} principe
 dans Média
 1^{er} principe
 CONTINUITÉ

reseau@valhbor@gmail.com
 formapart



Enjeux de l'ÉDUCATION au DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGENDA
21
13 Juin 2014



**NORD
ESSONNE**

EXEMPLARITÉ



INFORMATION
FORMATION
TESTES

PASSER D'UN ÉTAT D'ESPRIT
À DES OUTILS



densification
des infrastructures

CO-CONSTRUCTION

PARTICIPATIF Café Débat



POUR AGIR

TOUCHER LES
CITOYENS

LABELISATION
FESTIVE

LANGAGE
COMMUN
ORGANISER
LES ÉCHANGES

PASSER
À L'ACTION
PLUS FACILEMENT

**GLOBAL
ESSONNE**

SENSIBILISATION
DES LE + JEUNE
AGE!



**SUD
ESSONNE**

ANIMATION
LOCALE



INTÉGRATION
GLOBALE
DANS LES ENJEUX

HIÉRARCHISER LES
ENJEUX

ISOLEMENT



LIENS ENTRE
LES MILIEUX
ASSOCIATIFS

FAVORISER
L'INTELLIGENCE
COLLECTIVE

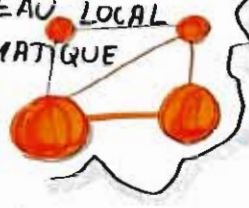
ÉCHANGES
DE SAVOIR-FAIRE
EN LOCAL



IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT



RÉSEAU LOCAL
THÉMATIQUE



MUTUALISER
LES SERVICES



MIEUX MANGER!

CIRCUIT COURT



VALORISATION DES ACTEURS
LOCAUX

OÙ ON VA... ENJEUX

CO-VOITURAGE



ATELIERS PARTENARIAUX

Etienne LE CONSEIL NATIONAL

3

Energie-Climat



11-12 JANV 2014
 Cadrer le 3^{ème} étape
 Agenda 21

SOYONS CONCRET
 3 dimensions
 3 axes stratégiques
 ESS
 7 axes de travail
 7 axes de travail
 7 axes de travail

HQDDDS
 Objectifs
 Politiques
 Actions
 Indicateurs
 Partenaires

ENTREPRISE COLLECTIVE
 Intelligence collective
 Se connecter

LE BATI
 ÉNERGIE POSITIVE
 PRÉVENIR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
 AIDES PUBLIQUES
 ÉDUCATION DES LOCATAIRES

FAIRE ENSEMBLE
 PRENDRE CONSCIENCE!
 (IN)FORMER
 PUBLIC DÉCIDEURS

CHANGEMENTS
 MENTALITÉS
 MODÈS DE PRODUCTION
 CHANGEMENTS CLIMATIQUES
 Réduire les consommations

REDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
 TRANSPORTS COLLECTIFS
 MOBILITÉ TRANSPORT
 MOINS DE VOITURES PRIVÉES
 FILIÈRES COURTES

DEVELOPPER L'ÉNERGIE DURABLE
 L'AGRO-INDUSTRIE
 L'AGRICULTURE
 FILIÈRES COURTES
 PRODUIT NORD-SUD

ÉNERGIES NOUVELLES
 BIOMASSE
 VALORISER LES DÉCHETS
 ÉNERGIE POSITIVE

LA SOBRIÉTÉ HEUREUSE
 PRODUITS LOCAUX
 ÉCONOMIE

LA SOBRIÉTÉ HEUREUSE
 PRODUITS LOCAUX
 ÉCONOMIE

L'EAU
 qualité risques

CONSCIENCE RESPONSABLE
 Sobriété économie

CONSCIENCE RESPONSABLE
 Sobriété économie

CONSCIENCE RESPONSABLE
 Sobriété économie

LES ENJEUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Es Sonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

AGENDA

21

13 Juin 2014

FAVORISER LA CRÉATIVITÉ

prix de l'innovation

SUSCITER LES INITIATIVES

VALORISATION
VIA CRÈCHES
(CHAMBRES)

EMERGENCE
ENTRE PRI-ÉSS

DISPOSITIF D'ÉMERGENCE
À CRÉER

PROJET / EMPLOI

Territoire

Bassin de vie
Essonne

RÉEMPLOI

non-délocalisable
de proximité

ANCRAGE SUR
LE TERRITOIRE

INCUBATION

porteur de projet

Accompagnement
au démarrage

besoin du
territoire

MUTUALISATION
DES RESSOURCES et MOYENS

COOPÉRATION

SYNERGIE

MARCHE LOCAL

SURVIE ESS ?

* FINANCEMENTS SOLIDAIRES

* FINANCEMENT PARTICIPATIF

* CLUB CIGALE

* MONNAIE LOCALE ELAC

* BUSINESS ANGELS

RÉINVENTER LES BUSINESS MODELS



ECONOMIE D'USAGE

ECONOMIE de POSSESSION

UTILISATION DE LA
CLAUSE D'INSERTION
ETTI-AI-EI

Ecoconception: définir le cycle de vie du produit

Valorisation des déchets en local



Circuits courts
agricole
aliments

BÉNÉFICES DU STATUT ESS.....

PROTÈGE LES RH



AVANTAGES FISCAUX



PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES



ECONOMIES D'ECHELLE
RÉDUCTION DES COÛTS CACHÉS



CONSEILS AUX PORTEURS D' ACTIONS HAUTE QUALITE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

Le programme d'actions 2015-2018 de la 3^{ème} étape de l'Agenda 21 sera constitué :

- d'un noyau dur comprenant des actions avec un haut niveau d'exigence en matière de développement durable et solidaire → actions de haute qualité développement durable et solidaire
- d'initiatives faisant progresser le développement durable et solidaire du territoire de l'Essonne sans forcément relever des 3 dimensions sociales, économiques et environnementales.

Pour être qualifiées de « haute qualité développement durable et solidaire, une action devra respecter 7 critères d'éligibilité (critères cumulatifs) :

CRITERE 1. L'action doit déjà avoir été engagée en phase opérationnelle (au moment de sa sélection). Les phases d'études sont finalisées et l'action se met en œuvre concrètement. Elle est ainsi décrite dans une fiche action détaillée comprenant :

a. Le descriptif du **contexte** conduisant à la mise en place de l'action :

Préciser quelle est la situation initiale ? Quel est le problème posé auquel l'action tente de répondre ?

Ces informations permettent de mieux comprendre les contraintes et objectifs de l'action.



b. **L'objectif opérationnel**, intégrant si possible un **objectif chiffré** :

Détailler, au-delà de l'objectif général, quel est le but concret de l'action ?

Il s'agit en termes accessibles au grand public de préciser l'objectif concret visé par l'action.

Indiquer quels objectifs quantitatifs sont visés aux différentes étapes de l'action (dans une logique d'amélioration continue) ? Distinguer les effets court et long terme recherchés.



c. **moyens humains et financiers** :

Indiquer quel est le nombre de personnes (salariés, bénévoles, équivalent temps plein) mobilisées sur cette action ? Quel est le budget global ou annuel de l'action ?



d. **pilote** du projet :

Expliquer comment est organisé le pilotage ? Quelle est la personne en charge de piloter l'action ? Éventuellement, mentionner le(s) co-pilote(s).



e. **partenariats** techniques et financiers :

Identifier les partenaires techniques mobilisés dans la mise en œuvre de l'action ? Mentionner également les éventuels cofinanceurs de l'action (plan de financement). *Ces éléments constituent des facteurs de réussite essentiels pour l'action.*



f. **Echéancier** :

Depuis quelle date l'action est elle en place ? Quels sont les différents jalons pour la suite du projet ? *Les jalons sont les étapes nécessaires à la réussite et au bon déroulement du projet. Les projeter dans le temps permet une meilleure gestion du projet, leviers et risques associés.*

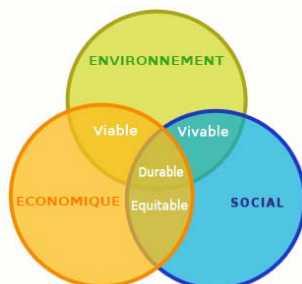


NB : Une action qui ne serait pas encore en phase opérationnelle fin 2014 pourra être reconnue « haute qualité développement durable » lors de la revoyure en 2016.

NB : les schémas ou plans d'action, ou encore les événements, sont exclus des actions éligibles

CRITERE 2. Action de DDS créant des effets sur les 3 dimensions du DDS (social, économique, environnementale) et relevant d'un des 3 axes structurants ESS, EDD, TRANSITION ENERGIE-CLIMAT

Il est attendu d'une action de développement durable et solidaire qu'elle produise des effets sur les trois dimensions : économique, sociale et environnementale. La fiche action HQDDS détaille ainsi ces 3 composantes, ainsi que la dimension participative.



Par ailleurs, la 3^{ème} étape de l'Agenda 21 de l'Essonne focalise la dynamique autour de 3 axes structurants :

- éducation au développement durable (sensibilisation du grand public, des scolaires, des jeunes,... échanges de bonnes pratiques entre collectivités, entreprises, associations,...),
- transition énergie-climat (réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation du territoire aux impacts du changement climatique, efficacité énergétique, énergies renouvelables, écologie industrielle, économie verte, économie circulaire, circuits courts, préservation de la biodiversité...)
- et économie sociale et solidaire (services non marchands, insertion par l'activité économique,...).

L'action HQDDS doit ainsi contribuer à **un au moins** de ces enjeux.



Exemple : la création d'une conciergerie offrant aux salariés des services à la personne mobilisant des associations d'insertion et des producteurs locaux contribue à la fois à développer l'économie locale, à répondre à des besoins sociaux et à préserver l'environnement. Elle apporte une valeur ajoutée en matière d'économie sociale et solidaire et de transition énergie-climat.

CRITERE 3. Action innovante (qui va au-delà du réglementaire, qui n'a pas encore été mis en œuvre en Essonne)

L'action doit aller au-delà d'une mise aux normes et doit comporter une dimension nouvelle pour le territoire de l'Essonne.



CRITERE 4. Action apportant une valeur ajoutée visible au citoyen

La 3^{ème} étape de l'Agenda 21 de l'Essonne se veut lisible pour le citoyen. L'action sera donc décrite en précisant les effets concrets produits sur le quotidien des citoyens (publics touchés, clients, usagers, salariés,...).



CRITERE 5. Action créant des effets d'entraînement supra communal sur le territoire essonnien

La 3^{ème} étape de l'Agenda 21 de l'Essonne vise à diffuser les bonnes pratiques de développement durable. Le porteur d'action HQDDS veillera à informer les partenaires de l'Agenda 21 des résultats produits : organisation de visite de site ou d'une conférence, rédaction de fiches pratiques, article sur www.essonne21.fr



CRITERE 6. Action pouvant être suivie par des indicateurs chiffrés, initialisés et renseignés régulièrement : Pour permettre une véritable évaluation des effets produits, le porteur d'action HQDDS mentionnera les indicateurs de suivi (avec un t0) qu'il compte utiliser, en précisant les sources et/ou les modes de calcul, ainsi que la fréquence d'actualisation.

Il est également possible d'envisager des critères qualitatifs quand des indicateurs chiffrés ne permettent pas de mesurer l'avancement ou les impacts du projet. Ces indicateurs donnent des informations quantitatives/ qualitatives sur l'avancement de l'action et les résultats produits (nombre de personnes sensibilisées, économies réalisées, nombre de personnes ayant changé de comportements, atteinte des objectifs chiffrés définis initialement...). Ces indicateurs peuvent être issus de bilans d'activités, de questionnaires, d'enquêtes, etc.

Ces informations permettent ensuite d'assurer un suivi plus efficace et d'apporter les mesures correctives si nécessaire. Elles sont en outre indispensables à l'évaluation future de l'action (pour le porteur de l'action) et de l'Agenda 21. Ces questions doivent être abordées dès le démarrage de l'action pour ne pas compromettre la phase d'évaluation.

Définition

→ Instrument de **mesure** (qualitative ou quantitative) et de **pilotage** destiné à **guider nos choix** et à **évaluer l'impact** de nos actes

Raison d'être

→ Faire en sorte que les **décisions prises** aillent **dans le sens** d'un **développement plus solidaire, plus intégré, mieux partagé**

→ Se doter de quelques **repères clefs** pour **évaluer l'action territoriale** et sa **concordance** avec les exigences du **développement durable**



CRITERE 7. Action prenant en compte les publics cibles du CG91 (critère non discriminant)

Le porteur de l'action indiquera – si possible -comment il tient compte des publics cibles du Conseil général : jeunes, personnes en insertion, personnes en situation de handicap, personnes âgées, petite enfance.

CALENDRIER

Les fiches actions HQDDS sont à transmettre à la Délégation au développement durable et solidaire **avant le 5 septembre 2014**, pour être présentées et consolidées dans les ateliers partenariaux du 19 septembre. Elles seront ensuite examinées par le comité partenarial du 14 octobre.

Par ailleurs, les initiatives de développement durable et solidaire ne s'inscrivant pas aujourd'hui dans ce niveau d'exigence mais qui contribuent à faire progresser le territoire essonnien seront mises en avant dans l'Extranet des partenaires de l'Agenda 21, dans l'infolettre de l'Agenda 21 ou encore dans le rapport annuel de développement durable de l'Essonne.



FICHE ACTION HAUTE QUALITE DDS

Titre de l'action :

Votre action contribue-t-elle à :

- L'éducation au développement durable
- La transition énergie-climat
- L'économie sociale et solidaire

STRUCTURE PORTEUSE DE L'ACTION :

Nom du pilote de l'action :

Fonction :

Coordonnées :

Nom du copilote éventuel de l'action :

Fonction :

Coordonnées :

DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'ACTION

(Formulation communicante « grand public »)

CONTEXTE DE L'ACTION :

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S) DE L'ACTION :

NB : les impacts DDS sont à détailler plus loin

TERRITOIRE CONCERNE :

PUBLIC(S) VISE(S) :

MOYENS HUMAINS ET/OU MATERIELS :

BUDGET :



FICHE ACTION HAUTE QUALITE DDS

ACTION

- NOUVELLE
 RENFORCEE (préciser en quoi :)

DATE DE DEBUT DE MISE EN ŒUVRE :

ECHEANCIER :

PARTENARIATS FINANCIERS :

PARTENARIATS TECHNIQUES :

IMPACTS ATTENDUS DE L'ACTION EN MATIERE DE DDS

Quels sont les effets positifs pour l'environnement de l'action ?

Quels sont les bénéfices sociaux de l'action ?

Quelles sont les retombées économiques de l'action ?

Quelles ont été les modalités de participation des partenaires et bénéficiaires de l'action ?

Quel est le caractère innovant de cette action en Essonne ?



FICHE ACTION HAUTE QUALITE DDS

Quelle est la valeur ajoutée visible pour le citoyen ?

Les publics prioritaires du Conseil général de l'Essonne sont-ils touchés par l'action (*personnes en insertion, personnes âgées ou en situation de handicap, jeunes, petite enfance*) ?

Quels sont les effets d'entraînement supra communaux produits sur le territoire essonnien ?

(Caractère reproductible de l'action valorisé lors de rencontres professionnelles, dans des supports de promotion,...)

Quels sont les indicateurs chiffrés qui vous permettent de suivre les résultats de l'action ? Précisez les valeurs initiales de ces indicateurs.

- indicateur quantitatif :
situation initiale :

- indicateur quantitatif :
situation initiale :

- indicateur qualitatif :
situation initiale

- indicateur qualitatif :
situation initiale